

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **2 (1866)**

Heft 20

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

FRIBOURG.

2^e année.



OCTOBRE 1866.

N^o 20.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

publiée par

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE.

L'Éducateur paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois. — L'abonnement pour toute la Suisse est de fr. 5. par an. Pour l'étranger le port en sus. — Lettres affranchies. — Prix du numéro, 30 cent. — Tout ouvrage dont il nous sera envoyé un exemplaire aura droit à un compte-rendu. — Les remboursements et les réclamations devront être adressés à M. le professeur Ducotterd, caissier-gérant de la Société. Les journaux d'échange, les livres, les articles et tout ce qui, en général, regarde la rédaction, s'adresse directement à M. Daguet.

SOMMAIRE : Manuel de Pédagogie ou d'Éducation. (Suite). — L'asile des aveugles à Lausanne. (Suite). — Chronique scolaire.

MANUEL DE PÉDAGOGIE OU D'ÉDUCATION.

Chapitre VI. Art de l'Enseignement ou Didactique.

(Suite.)

§ 60. *Plan d'Etudes et marche de l'Ecole.* Le plan d'Etudes est le tableau ou programme que le maître suit pour la direction de son école et l'organisation des études.

Le plan d'Etudes doit indiquer le but, les objets d'enseignement, le total des heures consacrées à chaque branche à proportion de son importance respective ; les méthodes générales de transmission et d'organisation scolaire ; les méthodes spéciales adoptées pour chaque branche ; les livres élémentaires en usage. On peut y joindre un croquis des maximes pédagogiques et des pratiques disciplinaires suivies à l'école.

Chaque année, avant la réouverture des classes, ce plan d'Études sera soumis à une révision d'après les données de l'expérience et les besoins de ses élèves. Le plan d'Études étant le *vade mecum* du maître, a sa place dans sa chambre de travail.

Le tableau d'ordre journalier est l'application synoptique du plan d'Études. Il sera affiché ou suspendu à la porte ou à l'une des parois de la classe, dont il est le régulateur et le *directoire*.

Il indique l'emploi du temps à l'école et la répartition des branches, selon les cours, et heure par heure. C'est pourquoi on lui donne en allemand le nom de *Plan des heures (Stunden-Plan)*.

L'art pédagogique a fixé les règles fondamentales suivantes pour la rédaction d'un tableau d'ordre journalier :

1° On partage ordinairement une école en deux divisions ; l'une supérieure ou des grands, l'autre inférieure ou des petits ;

2° La division inférieure et la division supérieure sont partagées en plusieurs cours ou cercles ;

3° L'enseignement se donnera à heures entières pour les grands ou pour les cours les plus élevés de la division supérieure.

Il se donnera à heures brisées ou fractionnées pour les cours de la division inférieure, et parfois aussi pour les cours les moins avancés de la division supérieure ;

4° Les heures fractionnées peuvent être divisées en 35, 30, 20, 15, 10 minutes, selon la nature des leçons, leur fréquence, leur retour périodique. Certains exercices, comme la récitation du catéchisme et le calcul mental, pourront se faire à heures fractionnées pour toute la classe. Chaque jour on y consacrerait 10 à 15 minutes ;

5° Une certaine symétrie présidera à la répartition des leçons, de manière à éviter, d'un côté, l'accumulation des leçons de même nature, de l'autre les trop longs intervalles entre ces mêmes leçons ;

6° On aura soin de placer sur les heures du matin, en particulier, les leçons qui demandent le plus d'efforts et de tension d'esprit. Après les leçons qui tendent l'esprit, il convient de placer

les exercices qui le reposent, comme le dessin, la calligraphie, le chant ;

7° Après une ou deux leçons données dans les bancs, on fera aller les élèves en cercles et vice-versa, afin de leur donner un peu de mouvement et de leur procurer une diversion utile à la santé et au travail intellectuel ;

8° L'enseignement pourra être *magistral* pour certaines branches ; *mutuel* pour d'autres ; à *heures communes* pour les branches qui ont rapport à la religion et à la morale ; à *heures croisées* ou *parallèles* pour d'autres.

§ 61. *Moyens d'Enseignement.* On appelle *moyens d'enseignement* le matériel et les livres nécessaires à l'instruction.

Le local où se tient l'école doit être aussi considéré comme un moyen d'enseignement ; il en est même le premier et le plus indispensable. Une grande attention doit être donnée à la construction et à la distribution d'une *maison d'Ecole*.

Les conditions d'un local convenable peuvent être résumées dans les points suivants :

1° L'édifice s'élèvera sur un point central, dans un lieu sec, salubre, bien exposé ; il sera éloigné de la rue et des lieux bruyants, et entouré, si possible, d'une place, d'une cour ou d'un jardin, qui permette aux enfants d'y prendre leurs ébats avant et après la classe.

2° La maison d'Ecole sera consacrée uniquement à l'instruction et au logement de l'instituteur et de sa famille ; elle ne devra jamais servir à des usages incompatibles avec l'ordre, la tranquillité et le décorum qui doivent distinguer le temple de la Jeunesse. Dans les pays les plus avancés, la maison d'Ecole est une maison blanche aux volets peints en vert et dont la porte d'entrée, couverte en manière de portique, porte sur sa façade, en lettres d'or, cette inscription : « *Maison d'Ecole.* »

3° La distribution de la salle d'école doit être conforme aux exigences de la Pédagogie et de l'hygiène. Elle doit être assez haute pour que l'air puisse y circuler facilement, et assez spacieuse

pour y placer non seulement des bancs en quantité suffisante, mais encore offrir l'espace nécessaire pour se mouvoir entre les bancs, et y placer les cercles destinés aux cours ou groupes placés hors des bancs.

4° Les bancs doivent être de dimensions diverses et proportionnés aux diverses tailles des élèves. Ces bancs doivent être assez larges pour servir de tables à écrire et formant un *plan incliné* ; ils seront munis d'une case inférieure où les élèves pourront déposer leurs livres et le matériel dont ils n'ont pas besoin dans le moment. Dans son excellent petit livre intitulé : *L'Hygiène scolaire*, M. le D^r Guillaume recommande l'emploi de petites tables américaines où deux élèves seulement trouvent place, et pourvues de dossiers comme très utiles pour prévenir la déviation de la taille chez les filles et d'autres inconvénients chez les garçons. Une autre observation très juste de M. Guillaume, c'est qu'on laisse trop souvent aux menuisiers, aux concierges ou à d'autres personnes tout aussi peu qualifiées le soin de l'ameublement scolaire dont l'importance doit être néanmoins sentie par tous les pédagogues.

5° Le mobilier et le matériel d'une école se composent principalement de tableaux, planches noires, porte-tableaux, cercles, banquettes de moniteurs, éponges, ardoises, cartes géographiques, etc. L'instituteur doit veiller à ce que tous ces objets soient en bon état ; il les fera renouveler quand cela deviendra nécessaire ; il réprimera le vandalisme des élèves, et aura soin de transmettre tout le matériel d'école intact à son successeur, avec l'inventaire exact qu'il en aura dressé à son arrivée. Les écoles, en France, sont ornées d'un crucifix et d'une image de la Vierge. Dans plusieurs écoles de Suisse on trouve des tableaux représentant des sujets religieux et patriotiques (les tableaux de la sainte famille, de la vie du Sauveur, les portraits des bienfaiteurs de l'humanité) et des inscriptions significatives.

Les LIVRES et les CAHIERS sont des auxiliaires très importants et indispensables même de l'instruction élémentaire. Chez les anciens, il est vrai, on faisait peu usage des uns et des autres.

L'enseignement était essentiellement oral ; les élèves écoutaient avec une attention soutenue et cherchaient plutôt à se pénétrer des paroles et de l'esprit du maître qu'à consigner par écrit ce qu'ils entendaient. Cette manière d'enseigner était faite pour former des hommes et des penseurs ; mais elle demandait des maîtres plus profondément instruits que ne le sont beaucoup de professeurs aujourd'hui. Il est probable, d'ailleurs, que si l'enseignement public revêtait cette forme orale, l'éducation domestique qui la précédait et la préparait ressemblait davantage à celle qu'on donne dans nos écoles. La multiplication des objets d'enseignement chez les modernes ne permet pas, d'ailleurs, de suivre la même marche. Néanmoins un grand nombre de pédagogues, Pestalozzi, le Père Girard et Bell, entre autres, ont reconnu les graves inconvénients du système qui consiste à remettre un livre pour chaque branche entre les mains des élèves. « Peu de livres et beaucoup de pensée, » disait le fondateur de l'asile militaire de Madras. Le Père Girard s'opposa constamment à ce que ses éditeurs fissent un abrégé pour les élèves de son Cours pratique de Langue maternelle. Dans la pensée du P. Girard, les livres élémentaires sont pour le maître, qui doit trouver les moyens de mettre l'instruction à la portée des élèves sans le secours d'un intermédiaire qui favorise la paresse d'esprit et engendre le mécanisme.

Dans un ouvrage destiné aux Ecoles populaires, la *forme* est une chose capitale. La rédaction d'un livre élémentaire doit être claire, simple, méthodique.

Un livre élémentaire ne doit être ni trop étendu ni trop succinct. Trop étendu, il aurait l'inconvénient d'être coûteux, peu portatif et de ne pouvoir être parcouru en entier par les élèves. Trop succinct, le livre élémentaire devient un simple sommaire, un squelette.

Ce n'est que par les détails que l'on parvient à instruire et à amuser l'enfance. Ce que l'illustre Bacon a dit des abrégés d'histoire (les abrégés trop abrégés sont la teigne de l'histoire) s'applique, dans une certaine mesure, à tous.

« J'évite d'être trop long et je deviens obscur. »

La forme qui convient le mieux à un livre élémentaire, c'est la forme *synthétique* ou *progressive*, c'est-à-dire qui va du particulier au général. La forme *analytique* qui va du général au particulier et débute par les définitions, peut être suivie dans les ouvrages que l'on emploie dans le cours supérieur. Un modèle de livre élémentaire, c'est le petit ouvrage que son vénérable auteur a modestement intitulé : *Explication du Plan de Fribourg ou première leçon de Géographie*.

Les livres élémentaires exigent de grands soins d'impression et de ponctuation.

Les cahiers, à part les services qu'ils rendent pour l'instruction, sont un excellent moyen d'inculquer aux élèves des habitudes d'ordre et de propreté. « Les élèves soigneux, dit un pédagogue » français (M. Rapet), ont toujours des cahiers bien tenus. Le » maître aura constamment l'œil aux cahiers des élèves ; il les inspectera souvent et donnera des marques de satisfaction à ceux » qui les tiennent bien, et les fera recommencer quand ils seraient » en trop mauvais état et que l'élève est capable de *faire mieux*. »

Mais il faut bien se garder de favoriser la manie qu'ont certains élèves de commencer à chaque instant de nouveaux cahiers qu'ils ne viennent jamais à bout de remplir.

A propos de propreté et d'ordre, le maître doit aussi avoir l'œil aux livres que les élèves abîment souvent soit par la manière de les porter, de les tenir dans les leçons de lecture (en appuyant leurs bras sur leurs livres ou en les tenant avec les deux pouces au milieu). « L'élève doit lire avec le livre posé à plat sur la main » gauche tenue ouverte et la main droite toujours prête pour » tourner les feuillets. » (Rapet). Ne permettons pas non plus qu'ils écrivent ou dessinent toute espèce de choses sur la couverture et les feuillets des livres qu'ils ont entre leurs mains. Le livre doit porter le nom de l'élève et pas autre chose. Si l'enfant est trop jeune pour l'écrire convenablement, le maître le fera à sa place.

(A suivre.)

ALEX. DAGUET.



L'ASILE DES AVEUGLES A LAUSANNE.

II.

L'INSTITUT DES JEUNES AVEUGLES.

Cette partie de l'institution mérite une notice spéciale, tant à cause des services éminents qu'elle rend, qu'en raison de l'intérêt réel qu'elle doit présenter aux lecteurs de cette feuille.

Nous allons donc en parler dans une mesure qui dépassera peut-être la place qui nous est réservée; mais c'est là un défaut de méthode qu'en raison du sujet, nous ne voulons pas chercher à faire excuser. Ne s'agit-il pas ici du jeune aveugle, du plus malheureux de nos frères? Le lecteur ne trouvera donc pas que nous ayons retenu ses regards trop longtemps sur cet ami infortuné. Puis, au point de vue pédagogique et psychologique, l'instituteur ne peut retirer que lumière et profit des méthodes appliquées dans l'enseignement donné aux aveugles.

L'Institut pour l'éducation à la fois intellectuelle et industrielle des jeunes aveugles, admissibles de 6 à 16 ans, occupe l'étage du bâtiment. On y arrive par un escalier à deux rampes au milieu duquel est placé le tronc de l'établissement où les visiteurs viennent déposer leurs offrandes.

Deux grands dortoirs bien aérés occupent les deux ailes du même palier. Le nombre des lits est de 24. Ils sont tous occupés et l'Institut comptait encore, en décembre 1865, cinq autres élèves externes. Les plus âgés des élèves font leur lit eux-mêmes.

Au milieu de chaque dortoir se trouve une table-bassin autour de laquelle sont rangées les cuvettes en fer-blanc, les éponges et les essuie-mains de chaque élève. L'eau, déposée dans une aiguillière suspendue au-dessus de la table, est à la disposition de chaque élève par le moyen de tuyaux et de robinets multiples. L'eau salie est dirigée vers une ouverture du bassin communiquant avec un baquet placé au-dessous de la table, masqué à la vue par des panneaux de porte.

Les salles d'étude et d'ouvrage, le réfectoire des élèves occupent le centre de la façade du côté du lac, où un soleil bienfaisant, dont l'influence est si salutaire aux aveugles, pénètre très abondamment.

Au moment où nous étions à l'asile, l'Institut comptait 27 élèves dont 13 Vaudois, 10 Suisses d'autres cantons et 4 étrangers à la Suisse (Italiens, Français et Russe). Quelques-uns entrevoient vaguement une lumière indécise et la plupart sont complètement aveugles.

Les élèves sont répartis pour les leçons en trois divisions, y compris le cours préparatoire. Trois aveugles intelligents, qui ont été formés

dans l'Institut même, secondent aujourd'hui M. le Directeur dans sa tâche laborieuse. Trois maîtresses, qui n'appartiennent pas à la catégorie des aveugles, donnent également des leçons de français, de géographie et de chant.

Les leçons se succèdent durant toute la matinée de 7 heures à midi, avec un répit de 5 minutes entre chaque heure.

L'après-midi, les élèves font, quand le temps le permet, de fréquentes promenades dans les campagnes environnantes, en compagnie de M. ou de M^{me} Hirzel, ou bien on les occupe à des travaux manuels.

Les garçons, sous la direction de maîtres clairvoyant et aveugle, confectionnent des babouches en lisières et en tressoirs, des aumônières en lacets, des nattes, des sacs en ficelles, des bas, etc.

Les filles, sous l'habile surveillance de M^{me} Hirzel ou de sa sœur, M^{lle} Caroline Brandt, filent au rouet, font des bas, des mitaines, des manchettes, des jarretières, des bonnets tricotés, des filets, des sacs en laine, des cordons, des schalls, des jupes d'enfant, des bourses, des écharpes en laine et en coton dont les différentes nuances sont distinguées par le sens tactile exercé de l'aveugle. En 1865, on a fabriqué à l'Institut 994 objets dont 244 faits par les filles et 125 articles de vannerie et 3 châssis de chaise, représentant en tout un bénéfice net de fr. 647[»]50 dont la moitié, appartenant aux élèves à titre de pécule d'encouragement, est placée à la caisse d'épargne cantonale pour leur sortie.

Le système d'éducation des aveugles donne lieu à des observations si nombreuses et si intéressantes que nous avons cru devoir entrer ici dans quelques détails sur les méthodes employées et les résultats obtenus dans chaque branche du programme.

On ne saurait se figurer les soins, la patience que réclame l'enseignement des aveugles. C'est à coup sûr une spécialité qui n'est l'attribut que du petit nombre. Les connaissances psychologiques, le talent didactique, joints à l'amour de l'humanité, sont seuls capables de faire réussir dans une entreprise aussi difficile.

A la vue de ce groupe de malheureux, on ne peut se défendre d'un sentiment de profonde tristesse. Toutefois, nous avons cru remarquer que la perte de la vue est compensée chez l'aveugle par une attention plus soutenue et plus concentrée sur les choses qui lui sont enseignées, ainsi que par des jouissances morales souvent étrangères aux voyants. Précieuse compensation que le Créateur accorde à leur misère.

Le principe de la liberté religieuse a été adopté dès la création de l'Asile. Dans l'hôpital ophthalmique, dit M. Hirzel, on a suivi en principe et dans la pratique l'idée que « le malade doit avoir le pasteur de son

choix. » Pour l'Institut, on suit cet autre principe : « Les élèves fréquentent le culte désigné par leurs parents. » Ainsi les catholiques suivent l'instruction religieuse et le culte de leur église.

Le dimanche, un culte, fait alternativement par des pasteurs de l'église nationale et de l'église libre, a lieu dans l'établissement, mais ce culte n'est *obligatoire* pour personne. Il est néanmoins régulièrement fréquenté.

Le directeur est chargé du culte de famille, du matin et du soir qui consiste dans une invocation, un cantique exécuté par les élèves et dans la lecture d'un verset de la Bible.

A propos de ce culte de famille, nous trouvons dans un des rapports de l'Asile la pensée intime du Directeur exprimée comme suit :

..... « On peut tout particulièrement dire de cet enseignement ce qu'on a dit de l'éducation en général » : « C'est quelque chose de » simple et de pratique qui exige peu de théorie, mais beaucoup de » soins, peu de préceptes, mais beaucoup d'amour. »

Les élèves suivent en outre, selon leur religion, les catéchismes de paroisse où ils se distinguent le plus souvent parmi leurs corréligionnaires.

L'enseignement de la *lecture* et de l'*écriture* se donne simultanément.

L'imprimerie en relief, dont nous entretenons nos lecteurs dans un chapitre spécial, rend de bien grands services à ces infortunés.

La lecture avec les doigts est pour eux une source toujours féconde de jouissances et de culture morale et intellectuelle. Quel bonheur se peint à chaque exercice de lecture sur ces physionomies si tristement mutilées ! Quelle joie ils éprouvent en parcourant avec l'index les différentes pages des volumineux livres qu'ils ont devant les yeux ! Quelle admirable attention, quelle avidité d'instruction, vous remarquez chez tous les élèves doués d'intelligence ! La rencontre d'un mot nouveau est marquée par un étonnement joyeux, puis par une question adressée au maître qui en profite toujours avantageusement pour développer de nouvelles idées dans l'esprit de l'élève, et étendre ainsi le cercle des connaissances de celui-ci, en lui faisant découvrir de nouveaux horizons. La plupart des élèves intelligents qui ont fait un stage de trois années à l'Asile, lisent et écrivent en relief aussi rapidement que le font les clairvoyants avec les caractères noirs. C'est là un résultat digne d'une mention spéciale. Bien plus, au témoignage du maître de lecture, M. Ami Baillod, aveugle et ancien élève de l'Institut, la lecture des caractères en relief s'apprend en six mois. Combien d'instituteurs obtiennent ce résultat avec les voyants ? N'y a-t-il pas là sujet à réflexion pour plusieurs d'entre nous ?

On comprend ici la nécessité d'individualiser l'enseignement pour les débutants surtout. De là le besoin d'un personnel nombreux dans les instituts de ce genre, de là aussi en partie la raison des progrès rapides des élèves intelligents.

L'écriture en relief est enseignée d'après le système ingénieux d'impression de Braille.

On est parti de la chose la plus simple : du point et du groupe de points pour représenter d'après les différentes combinaisons et positions des points les lettres de l'alphabet.

Nous croyons intéresser le lecteur en reproduisant ici un modèle *en points* de cet alphabet ingénieux en relief. L'auteur Braille a disposé son alphabet en série de dix lettres chacune, dont la première est la racine des suivantes.

ALPHABET

EN RELIEF A L'USAGE DES AVEUGLES.

Première série.

L'élève apprend d'abord à fond les signes de la première série qui forment la base des autres lettres.

| | | | | | | | | | |
|---|-----|-------|---------|-----------|-------------|---------------|-----------------|-------------------|---------------------|
| · | · · | · · · | · · · · | · · · · · | · · · · · · | · · · · · · · | · · · · · · · · | · · · · · · · · · | · · · · · · · · · · |
| a | b | c | d | e | f | g | h | i | j |

Deuxième série.

En ajoutant un point à gauche au-dessous des précédents groupes, on obtient la deuxième série.

| | | | | | | | | | |
|-----|-------|---------|-----------|-------------|---------------|-----------------|-------------------|---------------------|-----------------------|
| · · | · · · | · · · · | · · · · · | · · · · · · | · · · · · · · | · · · · · · · · | · · · · · · · · · | · · · · · · · · · · | · · · · · · · · · · · |
| k | l | m | n | o | p | q | r | s | t |

Troisième série.

En plaçant un nouveau point à droite au bas de chaque groupe précédent, on obtient la troisième série, ou les deux points placés au-dessous des dix premières lettres, constituent la troisième série de u à ù.

| | | | | | | | | | |
|-------|---------|-----------|-------------|---------------|-----------------|-------------------|---------------------|-----------------------|-------------------------|
| · · · | · · · · | · · · · · | · · · · · · | · · · · · · · | · · · · · · · · | · · · · · · · · · | · · · · · · · · · · | · · · · · · · · · · · | · · · · · · · · · · · · |
| u | v | x | y | z | ç | é | à | è | ù |

Quatrième série.

Pour former la quatrième série, on prend la première série et on ajoute un point au bas de chaque groupe à droite.

| | | | | | | | | | |
|---------|-----------|-------------|---------------|-----------------|-------------------|---------------------|-----------------------|-------------------------|---------------------------|
| · · · · | · · · · · | · · · · · · | · · · · · · · | · · · · · · · · | · · · · · · · · · | · · · · · · · · · · | · · · · · · · · · · · | · · · · · · · · · · · · | · · · · · · · · · · · · · |
| â | é | î | ó | ú | ë | ï | ü | æ | w |

Pour la ponctuation, on prend les dix premières lettres que l'on place sur la partie inférieure de la ligne.

| | | | | | | | | | |
|---|-----|-------|---------|-----------|-------------|---------------|-----------------|-------------------|---------------------|
| · | · · | · · · | · · · · | · · · · · | · · · · · · | · · · · · · · | · · · · · · · · | · · · · · · · · · | · · · · · · · · · · |
| , | ; | : | . | ? | ! | () | « | * | » |

Un point placé à gauche, au bas de la ligne (.), indique l'apostrophe et deux points horizontaux, aussi placés au bas de la ligne ou du groupe, (..) représentent le trait d'union.

Les chiffres se traduisent par les signes de la première série précédés de . :

| | | | | | | | | | | |
|-----|---|---|----|-----|---|-----|-----|-----|----|-----|
| . : | . | : | .. | . : | . | . : | . : | . : | . | . : |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | |

Ainsi 1866 s'écrira . : . : . : . :

Les sept notes de la gamme sont représentées par les mêmes signes que les chiffres, en partant du chiffre 4. Ainsi l'*ut* s'indique par le signe qui répond au chiffre 4, etc. La musique la plus compliquée, reproduite avec ce caractère, occupe moins de place que celle pour clairvoyant.

La combinaison de cet alphabet est si simple, dit l'explication publiée par l'*association des aveugles*, que les personnes qui veulent bien l'enseigner aux aveugles peuvent l'apprendre elles-mêmes dans l'espace d'une heure (1). Le système Braille a en outre l'immense avantage sur tous les autres caractères en relief usités de pouvoir être écrit par l'aveugle lui-même, et assez rapidement, au moyen d'un poinçon et d'une planche métallique à cannelures. La feuille de papier est fixée sur la planche par un cadre métallique perforé de deux côtés d'une rangée de trous dans lesquels s'adapte une règle plate mobile, également en métal et sur laquelle on a pratiqué deux séries de petites ouvertures rectangulaires, coïncidant chacune avec trois cannelures de la plaque. Dans chaque ouverture on peut donc pratiquer au maximum six coups de poinçon représentés en relief par le groupe de points :: désignant la lettre E avec l'accent aigu. Chaque lettre occupe la place des six points et se représente par le groupe conventionnel ci-haut indiqué.

On a objecté à propos de ce système que des signes conventionnels autres que ceux de l'alphabet sont des hiéroglyphes pour le public. Cette objection a sa valeur; mais nous avons vu que pour y remédier on met entre les mains des aveugles un petit appareil à l'aide duquel ils peuvent écrire un caractère romain en noir, lisible pour chacun excepté pour eux-mêmes. Ce mécanisme ingénieux, inventé par Foucault, de Paris, aveugle-né, se compose d'une plaque métallique unie sur laquelle on place la feuille blanche, puis un papier sympathique et enfin une

(1) On trouvera à l'asile de Lausanne des alphabets avec une série d'exercices, et une explication suffisantes pour mettre à même un instituteur ou une autre personne d'apprendre à lire à un aveugle et de lui procurer ainsi de précieuses consolations morales.

autre feuille quelconque; le tout est fixé par un cadre métallique sur lequel chemine de haut en bas un appareil de dix touches montées sur ressort et aboutissant à une petite ouverture rectangulaire communiquant avec le papier. C'est en pesant, comme sur un clavier, sur certaines de ces touches, selon la forme de la lettre à obtenir, que l'on imprime les signes alphabétiques romains. L'appareil des touches chemine de gauche à droite et vice-versa, à l'aide d'une vis à laquelle est adaptée une petite manivelle que l'on fait mouvoir avec la main droite.

Nous mettrons plus loin sous les yeux du lecteur un échantillon de l'impression ou écriture que l'on obtient avec ce mécanisme ingénieux.

Sans cesse à la recherche des améliorations et des procédés propres à rendre de plus en plus accessible l'instruction aux aveugles, M. Hirzel a inventé une presse mécanique avec laquelle on obtient un caractère romain en relief. Avant l'introduction à l'Asile du système Braille, plusieurs élèves ont appris à lire et à imprimer à l'aide de cette machine. Ils ont imprimé ainsi bon nombre de pages pour leur propre compte. N'était le coût de l'appareil qui ne permet pas à l'aveugle d'en devenir le propriétaire, cette presse mécanique rendrait sans doute de bons services aux pauvres déshérités de la lumière, qui nous inspirent à tous un si juste sujet de compassion.

Dans la *langue française*, champ si vaste et si complexe, on a obtenu les résultats les plus satisfaisants. On y emploie le *Cours de langue maternelle* du P. Girard.

La récitation, les exercices de mémoire sont d'autant plus nécessaires chez l'aveugle que la mémoire doit remplacer le sens de la vue et nourrir son esprit et son cœur d'idées utiles et vertueuses, afin de fournir à ses préoccupations des éléments divers et toujours d'un ordre relevé et moral.

Nous trouvons dans un compte-rendu de l'Asile les vers suivants composés par un des élèves à propos d'un concert, et que nous donnons comme le rapport, avec les fautes de versification (les hiatus) qui l'accompagnent :

Méditation sur l'harmonie, dans le bosquet de l'asile.

(Deuxième voix.)

Douce et puissante harmonie !

Oh viens animer nos cœurs !

Tu adoucis notre vie

Et soulages nos douleurs.

Oui, c'est toi qui rends le calme

A l'esprit triste et souffrant ;

Vers Dieu tu élèves l'âme ;

Même l'homme indifférent
Est ému en ta présence ;
Rois et peuples souverains
Eprouvent ton influence.
Règne sur tous les humains,
Douce et puissante harmonie !
Et que tout être vivant
Chante cette symphonie :
Adorez : le Tout-Puissant !

L'*arithmétique*, qui consiste plus particulièrement en *calcul mental*, est enseignée avec talent aussi par M. Ami Baillod, aveugle depuis l'âge de 3 ans par suite d'une cataracte. M. Baillod, originaire du canton de Neuchâtel, est à l'asile depuis les premières années de sa fondation.

Les succès marquants obtenus dans cette branche font le plus grand éloge du maître et de sa méthode. Les élèves, même les filles ont une prédilection marquée pour cette branche, ce qui s'explique par les résultats positifs que l'élève obtient, par le progrès visible et palpable qu'il fait chaque jour. Ces progrès, quoique non moins certains, sont moins bien appréciables dans les autres branches. Pour attirer l'attention de l'élève, alimenter l'intérêt qu'il apporte aux leçons, il faut frapper son esprit par les progrès qu'il fait journalièrement.

Les mathématiques sont des plus propres à atteindre ce but et les résultats sensibles, obtenus dans cette branche, contribuent sans doute à provoquer le désir d'apprendre, la soif de savoir, etc., des jeunes gens intelligents avides de science.

Les élèves de M. Baillod font aussi du calcul écrit en représentant les chiffres par des groupes de points conventionnels à l'aide du poinçon et de la planche à cannelures de Braille.

Le calcul mental, d'un usage journalier dans la vie pratique, devrait, en raison de son importance, occuper une place beaucoup plus large dans toutes nos écoles. Plusieurs instituteurs en comprennent la nécessité et y vouent des soins spéciaux depuis ces dernières années. On ne saurait que les encourager à persévérer dans cette bonne voie.

La méthode du maître aveugle a beaucoup d'analogie avec celle de Zæhringer dont les différents ouvrages très goûtés par les instituteurs et les élèves qui en font usage ont été appropriés aux écoles primaires de la Suisse romande par M. Ducotterd, professeur à Fribourg.

Pour l'intelligence de la numération, le maître emploie des moyens intuitifs que l'on pourrait imiter avec profit dans les écoles de clairvoyants. Ce sont des faisceaux ou paquets de baguettes de 10 fois 10, de 10 fois 100, etc., que l'élève compte en palpant, afin de connaître

la valeur de l'unité, de la dizaine, centaine, etc. Pour les mesurages, on donne à l'élève le pied ou le mètre qu'il promène le long des tables, etc. Les différentes unités de mesure, le nécessaire métrique avec ses formes naturelles donne une idée plus prompte et plus sûre de la mesure et de son utilité.

Nous avons surtout approuvé l'idée de faire, comme exercice de récapitulation, composer le problème par un élève pour être résolu par un second élève, ainsi que la preuve. C'est évidemment là une bonne méthode de répétition qui ne lasse point l'attention de l'élève. Pendant que nous assistions à une leçon de calcul, un élève rédigea et dicta, entre autre exercice, le problème suivant que nous avons noté :

« Quel est le capital qui au $3\frac{1}{2}\%$ a rapporté 260 fr. en 14 années? »
Une autre fillette trouva pour réponse et sans trop d'hésitation, par des moyens abrégés et ingénieux, fr. $530,61\frac{11}{49}$.

Une troisième élève fit la preuve mentalement aussi au moyen des données précédentes et retrouva pour intérêt 260 fr. moins une fraction.

(A suivre.)



CHRONIQUE SCOLAIRE.

ZURICH. — La *Gazette scolaire suisse* blâme avec raison la tendance à créer des susceptibilités entre les hommes d'Ecole en établissant au sein du synode la distinction de maîtres primaires, secondaires, etc., etc. « Dans le canton de Zurich, dit la feuille de M. Scherr, les instituteurs primaires et secondaires se sont toujours considérés comme ne formant qu'une seule et même famille; ils ont partagé loyalement la bonne et la mauvaise fortune; de même que les maîtres secondaires ne se sont jamais prévalu de leur supériorité de rang, les maîtres primaires se voyaient avec plaisir traités d'égal par leurs collègues de l'enseignement moyen. En vain on a cherché à une certaine époque à détacher les maîtres secondaires des instituteurs primaires. Ils leur sont restés fidèlement unis. »

Ajoutons que les hommes d'Ecole ont tout intérêt à leur union. Les instituteurs primaires ont besoin des maîtres secondaires dont les études généralement plus spéciales et plus approfondies dans certaines branches ne peuvent que tourner au profit de l'avancement intellectuel et du perfectionnement des méthodes. Les instituteurs secondaires, de leur côté, ont besoin d'entendre les instituteurs primaires pour se former une juste idée de l'enseignement élémentaire et des difficultés qu'offre la culture du premier âge, préliminaire essentiel de celle du second. Ceux qui poussent à la *sécession* des hommes

d'École, ne peuvent être que des esprits étroits, jaloux, ambitieux ou animés d'un mobile personnel. Car le corps enseignant, comme l'École elle-même, a besoin d'entente, d'union, d'instruction mutuelle et d'un échange continu de pensée, de communication, depuis le dernier échelon de l'instruction primaire jusqu'au plus haut degré de l'enseignement secondaire. Il est même à désirer que le professeur universitaire ou académique descende souvent de sa chaire ou sorte de son cabinet solitaire pour se mêler à ses collègues de l'enseignement secondaire et primaire. Sa science y gagnerait en rapprochement avec la vie et son talent en popularité utile et féconde.

— La commune de Wädenschweil a décidé, à l'unanimité, d'augmenter de 100 fr. le traitement de ses six régents primaires, qui était déjà de 1,400 fr. et d'y ajouter un supplément de 100 fr. après 5 ans de service, de 200 fr. après dix ans et ainsi de suite.

BERNE. — Le 24 septembre, les maîtres des instituts des pauvres de la Suisse occidentale ont eu à Bienne une conférence, à laquelle assistaient des maîtres de la Suisse orientale, les membres de surveillance du Berghaus, les pasteurs de Bienne et d'autres amis de l'instruction. La réunion a eu lieu à l'hôtel de la Couronne. On a entendu un travail de main de maître de M. Jaggi, directeur de l'Orphelinat de Berne, sur *la manière de former le caractère des élèves dans les maisons d'éducation d'enfants pauvres*.

On a discuté ensuite une question dont le Conseil exécutif s'occupe aussi, celle de savoir s'il y a lieu de transférer ailleurs la classe des élèves de la maison de correction de Thorberg, c'est-à-dire de changer en maison de refuge les établissements d'éducation de pauvres de Rueggisberg et d'Aarwangen. La plupart de ceux qui ont pris la parole se sont prononcés contre la transformation projetée.

— La Société de l'enseignement moyen, réunie à Hofwyl, comptait 60 membres dont plusieurs professeurs de l'école cantonale et tous les inspecteurs d'écoles. Le président, M. Andrey, instituteur secondaire, à Kirchberg et l'un des vétérans de l'institut de Fellenberg a, dans son discours d'ouverture, donné un souvenir et une larme de regret aux trois vaillants amis que l'école a perdu cette année dans le canton de Berne, savoir : le D^r Schild, à Berne; Dändliker, à Berthoud et Fiala, à Langenthal. M. le D^r Hidber, professeur d'histoire à l'école cantonale de Berne, devait communiquer, sur les causes de la guerre de Bourgogne, un mémoire résumant les recherches faites sur cet intéressant sujet. Mais l'arrivée tardive de M. Hidber n'a pas permis d'aborder le sujet. La question des écoles professionnelles et industrielles a été l'objet d'un excellent rapport de M. Wanzenried. M. Miéville, de Berne (dont l'*Educateur* appréciait dernièrement les ouvrages pour l'enseignement de la langue française aux Allemands) a fait ressortir l'heureuse influence qu'exerce sur les travaux de la classe ouvrière l'école professionnelle et l'exposition permanente de Stuttgart. (*Berner Schulfreund.*)

FRIBOURG. — M. Alex. Daguet, ancien Recteur de l'École cantonale (de 1848 à 1857) et qui, depuis 9 ans (1858-1866), dirigeait l'École supérieure des filles, a été appelé aux fonctions de professeur à l'Académie de Neuchâtel, où il doit se rendre à la fin de ce mois. M. Daguet est appelé à enseigner l'histoire générale, l'histoire nationale, l'archéologie et la Littérature française.

GLARIS. — La Société d'utilité publique de ce canton s'est occupée, dans sa dernière séance, des asiles de l'enfance dont elle a décidé de recommander l'établissement aux communes.

UNTERWALD. — Le chapelain Mathys, de Stanz, mort l'hiver dernier, a laissé une histoire de sa vie écrite en vingt-neuf langues.

SCHWYTZ. — Dans le district de Höf, on travaille sérieusement à fonder une école de district. Les petits cantons sont décidément en progrès.

VALAIS. — La Société suisse d'utilité publique a eu sa réunion générale les 25 et 26 septembre, à Sion. Plusieurs sociétaires étaient présents. — On a reçu 50 nouveaux membres dont 40 Valaisans. — Une collecte faite en faveur des deux orphelinats de Sion a produit 200 fr. La prochaine réunion de la Société aura lieu à Trogen (Appenzell).

LUCERNE. — L'examen subi dernièrement par les jeunes recrues a donné d'assez piètres résultats : plus de 11 % ne savaient rien ou peu s'en faut, et 66 d'entre eux étaient incapables de lire; d'autres, chose curieuse, qui lisaient encore ce qu'ils avaient écrit à grand'peine, restaient bouche bée devant l'imprimé.

FRANCE. — La remise solennelle des récompenses aux instituteurs et institutrices de la Haute-Vienne a eu lieu à Limoges sous la présidence de M. le vicomte de la Guéronnière, sénateur, et au milieu d'un brillant concours où l'on remarquait le préfet, le premier président de la cour impériale, l'évêque du lieu, le procureur-général et d'autres notabilités. M. de la Guéronnière, qui, dans un récent discours au Conseil général, a déploré le fait pénible que le tiers des enfants de ce département ne reçoivent pas d'instruction, a adressé aux instituteurs d'éloquents paroles faites pour stimuler tous les courages et provoquer de rapides progrès.

REVUE POPULAIRE DE PARIS

ARTS, SCIENCES ET LETTRES.

PRIX D'ABONNEMENT.

Départements : 1 an, 7 fr. ; 6 mois, 3 fr. 50 ; 3 mois, 1 fr. 75. Etranger, le port en sus.

Cette nouvelle Revue, publiée sous la direction d'Ernest Allard, Louise Bader et Henri Thiers, paraît le 1^{er} de chaque mois, à dater du 1^{er} novembre 1866, en une livraison in-8°, et forme, tous les ans, deux volumes de plus de 400 pages. C'est une œuvre élevée, intéressante et complète, tout en restant à la portée des fortunes les plus modestes.

Adresser les demandes d'abonnement à M. le professeur *Ducotterd*, caissier de l'*Educateur*.

Le Rédacteur en chef, ALEX. DAGUET.

CH. MARCHAND, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.